



Association déclarée selon la loi de 1901  
Siège social : 35 rue Léon Fontaine 78500 Sartrouville  
Tél : 01 39 15 32 21 e-mail : arqm@wanadoo.fr  
Site : www.arqm.asso.fr

**Mars avril 2010**  
**Bulletin N°57**

## **EDITORIAL**

Sur les talus SNCF de notre quartier, à partir du pont sur la Seine, les arbres morts ont été enlevés, la broussaille arrachée, les arbres en surnombre ou mal placés ont été coupés, pour permettre aux plus beaux sujets de se développer. Nous conservons donc un écran végétal, qui absorbe une partie du bruit des trains, et surtout protège de la vue plongeante sur les propriétés des riverains à partir des rames qui circulent sur les voies en surélévation.

L'expérience ancienne et récente démontre que bien souvent ces opérations d'entretien sur les talus SNCF se matérialisent par une coupe à ras de la végétation.

La mobilisation des riverains a permis de l'éviter. Comment ? Par toute une succession d'actions diverses. Voici les principales:

- En février 2007, le Collectif d'associations d'environnement le Cadeb envoie un courrier au Directeur Régional de la SNCF et à celui de RFF pour demander la désignation d'un interlocuteur des associations.
- En 2007, 2008 et 2009, c'est la prise de contacts avec les interlocuteurs désignés. Ainsi, une réunion sur site a lieu en mai 2007 avec le représentant de RFF, propriétaire des infrastructures ferroviaires (voir bulletin de juillet 2007). Y participent les associations riveraines de la SNCF à Houilles, Carrières et Sartrouville. En mars 2009, c'est au tour des représentants de la SNCF de se déplacer à Sartrouville (voir bulletin de mai 2009).
- En octobre 2009, sous l'impulsion de Bernard Gougeon, membre du conseil de l'Association, un courrier signé par 43 riverains est envoyé à la SNCF pour demander le maintien de la végétation. Un courrier en appui est envoyé par M. le Maire de Sartrouville.
- En décembre 2009 et février 2010, des rendez-vous ont lieu sur place avec le chef de chantier SNCF, le service environnement de la ville et l'Association pour déterminer ensemble les modalités de l'opération d'entretien programmée. Le résultat est satisfaisant.

Faut-il en rester là ? Non. L'étape suivante serait la signature d'une convention entre la SNCF, RFF, la ville et l'association pour la gestion de ces espaces frontières entre le quartier et les voies SNCF. C'est le bon moment car la coopération est actuellement exemplaire entre les différents acteurs, et demain les interlocuteurs peuvent changer. A partir de ce précédent, d'autres associations et des communes confrontées aux mêmes problèmes pourraient être tentées de s'en inspirer. La signature d'une telle convention sera notre prochain chantier dans les semaines à venir.

## **AGENDA**

- du jeudi 25 février 2010 au dimanche 7 mars: salon des Arts de Sartrouville, par l'association « Contrastes ». Gymnase du dispensaire, 22, quai de Seine, Entrée libre du lundi au samedi de 14h30 à 18h30, et le dimanche de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30.
- Samedi 13 mars, de 9h 30 à 13h : assemblée générale du Cadeb (collectif d'environnement dans la boucle de Montesson), à la maison du Département, Parc départemental de la Boucle 155 avenue Gabriel Péri, à Montesson. Covoiturage possible. Renseignements : [www.cadeb.org](http://www.cadeb.org)
- Samedi 13 mars : Portes ouvertes au lycée Jules Verne, 2 rue de la Constituante à Sartrouville. De 9h00 à 12h00 pour l'ensemble des filières, de 9h00 à 16h30 pour les filières des Métiers d'Art et du Spectacle.
- Dimanche 14 mars : premier tour des élections régionales
- Mercredi 17 mars : club de lecture ados à 14h30. Librairie L'arbre à lire, 16 bis avenue de la République.
- Dimanche 21 mars : deuxième tour des élections régionales.
- Samedi 10 avril, en matinée : réunion de quartier avec M. le Maire, organisée par l'Association, salle du 14 Juillet, rue Henri Dunant. (voir informations complémentaires en page 2).
- Mercredi 14 avril : club de lecture ados à 14h30. Librairie L'arbre à lire, 16 bis avenue de la République.
- Dimanche 9 mai, en matinée : sortie vélo en forêt de Saint-Germain-en-Laye, organisée par l'Association.
- Samedi 22 mai, en matinée : découverte et nettoyage des berges de Seine, dans notre quartier, dans le cadre de la journée nationale de la nature.
- Samedi 9 octobre, en fin d'après-midi : Assemblée générale annuelle de notre Association.

## **DISPARITIONS**

Roger Barbillat, riverain de la rue de la Constituante, nous a quittés le 3 janvier, à l'âge de 85 ans. Nous assurons de notre sympathie son épouse, Madame Barbillat et toute sa famille.

Gérard Evau, riverain de l'avenue Jean Jaurès, nous a quittés le 2 février, à l'âge de 61 ans. Nous assurons de notre sympathie sa maman, Yolande Evau, ainsi que toute sa famille.

## ADHESIONS

La campagne d'adhésion à l'Association a été lancée fin janvier, et à ce jour une centaine de cotisations a été collectée. Merci à vous tous pour votre fidélité.

## DEPART

Le Commissaire de police Hue-Lacointe nous quitte pour les Mureaux. Avec lui, de bonnes relations de travail s'étaient instituées, avec notamment une rencontre annuelle des associations de quartier au cours de laquelle chacun pouvait faire le point sur les problèmes de sécurité spécifiques à son territoire d'action. Souhaitons qu'avec son successeur ces bonnes relations se perpétuent.

## PROCHAINES ACTIVITES

### *Réunion de quartier avec M. le Maire*

Elle aura lieu le samedi 10 avril prochain, à partir de 9h30, salle du 14 juillet. L'objectif est de recueillir des informations sur les projets en cours, mais aussi de donner la possibilité aux riverains de poser des questions, émettre des suggestions ou faire des propositions. M. le Maire y répondra.

Pour un bon déroulement de la matinée, merci de bien vouloir nous transmettre préalablement vos questions et interrogations, au plus tard d'ici mi-mars.

Vous pouvez le faire :

- Par courriel (c'est le plus pratique)
- Sur papier libre (à déposer au siège de l'Association, 35 rue Léon Fontaine ; veuillez indiquer vos coordonnées afin que nous puissions vous transmettre la réponse si la question n'est pas traitée en réunion.).

Merci de votre coopération afin que cette réunion soit profitable à tous.

### *La sortie vélo*

Programmée pour le dimanche 9 mai à partir de 9h30, elle nous conduira au Château du Val en forêt de Saint-Germain-en-Laye. Le retour s'effectuera par les berges de Seine au Mesnil le Roi et à Maisons-Laffitte. Il s'agit d'une promenade familiale ouverte à tous.

### *Le nettoyage des berges*

Depuis une dizaine d'années, il est organisé à tour de rôle par chacune des associations de quartier riveraines de la Seine à Sartrouville. Pour la deuxième année consécutive, il s'inscrit dans le cadre de la fête de la nature, manifestation d'ampleur nationale imaginée par des amoureux de la nature pour donner à tous le plaisir de découvrir ou redécouvrir ses richesses naturelles, pour renouer des liens forts avec l'environnement. Ce sera le samedi 22 mai en matinée. Le nettoyage s'effectuera cette année dans notre quartier, entre les deux ponts.

### *Fête de quartier*

Pour le moment, nous avons un souci pour l'organisation de cette fête annuelle de quartier, à laquelle riverains et élus sont attachés. En attente d'un lieu d'accueil, nous ne pouvons vous préciser la date. Le Comité des fêtes s'en préoccupe activement. Nous vous tiendrons au courant.

## PARTENARIAT

Six lycéens du lycée Jules Verne et deux de leurs professeurs vont se rendre au Maroc du 14 au 28 avril 2010. Objectif : alimenter en énergie électrique une école primaire isolée au Maroc, grâce à des panneaux solaires. Ce projet environnemental et solidaire s'inscrit dans le parcours scolaire de ces jeunes, qui préparent un Bac électrotechnique. Ils sont prêts à vous donner toute explication lors des journées portes ouvertes au lycée le samedi 13 mars (Bâtiment Nord, 2<sup>ème</sup> étage).

Notre Association est partenaire de l'opération, au même titre que le Cadeb. La Lettre du Cadeb consacre un article à ce projet dans son numéro de Mars 2010. ([www.cadeb.org](http://www.cadeb.org))  
Pour en savoir plus : [www.soleillumieremaroc.tk/](http://www.soleillumieremaroc.tk/)

## LA DISTRIBUTION DU COURRIER

### *Des témoins de courrier*

Le problème n'est pas nouveau : le courrier est parfois absent des boîtes aux lettres et ceci malgré les multiples réclamations de l'association et de la ville.

En cas de problème, vous pouvez appeler le centre de Sartrouville : tél 01 30 86 50 90. C'est parfois efficace.

Deux adhérents se sont proposés pour effectuer un suivi mensuel des dysfonctionnements et incidents.

Claudette Blondeau (nord du quartier). Tél. : 01 39 14 08 04

Courriel : [f.blondeau@wanadoo.fr](mailto:f.blondeau@wanadoo.fr)

Jacques Le Terrier (sud du quartier). Tél. : 01.39.14.32.50

Courriel : [moni.leterrier@orange.fr](mailto:moni.leterrier@orange.fr)

N'hésitez pas à leur transmettre toute information utile.

## LE QUARTIER SE CONSTRUIT

### *Une clinique vétérinaire*

Elle sera située avenue Mansart, sur un terrain de 535 m<sup>2</sup>. Les travaux viennent de commencer. Le bâtiment sur cave comprendra un rez de chaussée, et des combles non habités. La toiture sera en tuile couleur ardoise avec Velux. Le ravalement sera couleur pierre, les baies et portes en aluminium. Deux grands arbres ont été conservés, d'autres seront replantés. Un parking situé côté agence devrait permettre d'accueillir les clients. Deux praticiens exerceront dans cette clinique.

### *La résidence Gamay*

Ce programme immobilier de 55 logements sera réalisé au 28 avenue Jean Jaurès, (Promoteur : ICADE Capri). La démolition du pavillon existant est terminée. Dès le début des travaux de construction, un numéro vert sera à disposition des riverains pour tout contact avec le promoteur.

Ce projet, nous en parlons régulièrement depuis septembre 2008, au moment du dépôt du permis de construire. Depuis novembre 2008, figure sur le site Internet de l'Association un dossier présentant les règles d'urbanisme applicables dans ce secteur : immeuble de 4 étages en bordure de rue, constructions plus basses à l'intérieur de la parcelle.

Au moment où les travaux vont commencer sur ce terrain de 2000 m<sup>2</sup> environ, nous souhaitons vous communiquer un élément supplémentaire. En effet, comme vous le savez, Sartrouville s'est engagée dans un processus de rénovation

urbaine des quartiers d'habitat social des Quatre Chemins et des Indes (4 500 logements), sur le Plateau. Une convention a été signée avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) le 15 mars 2006 pour la période 2006-2011. Ce projet prévoit la démolition de 523 logements locatifs sociaux dont 172 seront reconstitués sur site, 120 sur le territoire communal et 231 sur le territoire de la Communauté de communes de la Boucle de la Seine. Dans ce cadre, trois tours seront détruites aux Indes dans la première quinzaine de juin 2010.

Concernant la reconstruction de logements sociaux sur la commune, en contrepartie de ces destructions, 10 logements sociaux ANRU seront construits dans la Résidence Gamay. 38 autres seront réalisés également dans la résidence Pasteur.

Les logements sociaux seront gérés par un bailleur social (non connu à ce jour) qui les attribuera en fonction des critères habituels (ancienneté de la demande, charges de famille, revenus, ...)

Il est à noter que 57% des habitants de la Boucle ont des revenus leur permettant de prétendre à des logements sociaux.

## TRAVAUX DANS LE QUARTIER

Les travaux de voirie suivants ont été réalisés fin 2009 – début 2010.

- Avenue Alfred Foulon et rue du Palis: rénovation des parties les plus abîmées des trottoirs et de la chaussée sur la totalité de ces deux rues.
- Signalisation horizontale au carrefour Jean Nicolle Constituante (marquage au sol)
- Pose d'un panneau sens interdit sauf riverains avenue du maréchal Foch.
- Impasse rue Léon Fontaine : reprise des trous sur la chaussée.

Nous en remercions vivement la municipalité et le service voirie.

### Travaux à venir :

- Avenue Alfred Foulon et quais de Seine : les pieds des arbres seront dégagés du bitume qui les enserme (courant mars).
- Lors de la réunion du 24 novembre 2009 avec M. le Maire, il avait été décidé de la pose de potelets ou barrières sur le trottoir dans le haut de la rue Jean Nicolle, suite à une demande récurrente des riverains et piétons empruntant ces trottoirs. Ces aménagements n'ont pas été réalisés à ce jour. L'Association a repris contact avec le service voirie pour étudier un dispositif qui sécurise le trottoir tout en permettant un stationnement de véhicules particuliers, notamment pour les clients des commerces alentour. Toutes les idées sont les bienvenues. Nous vous tiendrons au courant.

## MOBILIER URBAIN

Fin janvier, plusieurs adhérents se sont interrogés en voyant disparaître dans le quartier et à la gare les abris, les panneaux d'affichage et autres dispositifs fixés au sol. La réponse est venue dans un article du Courrier des Yvelines en date du 3 février. Il s'agit d'un changement de concessionnaire. Jusqu'à présent, c'était Decaux qui fournissait gracieusement le matériel, et en assurait l'entretien. Cela ne coûtait rien à la ville, qui percevait même une « modeste redevance ». Decaux

se rémunérait grâce à la publicité apposée sur certains panneaux.

À la fin du contrat de 10 ans, la ville a choisi un autre prestataire : Védiaud Publicité. Cette société indépendante est au quatrième rang, derrière les trois géants du secteur : Decaux, CBS et Clear Channel. En partant, Decaux a récupéré tout le mobilier, et enlevé les fixations au sol, de toute manière inutilisables par le successeur.

Le nouveau matériel devrait être installé courant mars, en commençant par les abribus.

Le mobilier urbain fait l'objet d'une réglementation issue notamment du code de l'environnement (article R581-26)

Notamment :

- La publicité apposée sur les abribus ne peut excéder 2m2 par affiche.
- Sur les panneaux d'affichage, la surface affectée à la publicité commerciale ne peut excéder celle destinée aux informations à caractère général ou local, ou aux oeuvres artistiques.
- Les « sucettes » (panneaux de 2 m2 maximum appelés ainsi du fait de leur forme) doivent être implantées de manière à laisser un espace libre d'1,50 mètre entre le bord extérieur du mobilier et la limite de la chaussée contiguë, ceci afin d'assurer la libre circulation des piétons en toute sécurité.
- Sur les colonnes porte-affiches (colonnes « Morris »), la seule publicité admise est celle destinée à l'annonce de spectacles.

En conclusion, la fonction du mobilier urbain est à titre principal d'offrir un service à la population (abris, informations, plans de ville, affichage associatif ou libre) et la publicité commerciale n'y est autorisée qu'à titre « accessoire ».

## HISTOIRE LOCALE

### *La maison du peuple*

Une fois n'est pas coutume, nous allons nous rendre chez nos amis de la Vaudoire Debussy pour conter l'histoire d'un site - le parking proche de la police municipale - qui vit sa physionomie bien bouleversée au cours des décennies écoulées, mutations que l'on peut suivre assez facilement ma foi, même à défaut d'images virtuelles que l'on pourrait faire surgir en cliquant sur la souris.

Ce petit morceau de Sartrouville faisait partie de la prairie qui s'étalait devant la ligne de chemin de fer : champs de seigle, herbages où paissaient les vaches (pâturages de la Vaudoire, terrains clos plantés d'amandiers ou d'arbres fruitiers...) et cela pendant des années...

### Urbanisation progressive

Si notre quartier, lui, fut tracé en 1924, de l'autre côté de l'avenue Jean Jaurès, le quartier bordé par les rues de la Convention, et Jean Jaurès fut proposé aux lotissements dès 1908 sous le nom de lotissement Lecavele, géomètre expert qui fut un temps maire de Sartrouville (1908/1912). L'urbanisation s'y fit régulièrement même si de nombreux « terrains vagues » existaient encore dans les années 50.

Des voies furent d'abord tracées à partir de 1908 : la rue du Parc (qui deviendra la rue Jules Rein) la rue Thiers (Louise Michel) tracée sur l'ancien chemin du Camp, et sur la portion comprise entre ces rues, des lots furent proposés à la vente : la Ville se réserva un terrain de plus de 2 000 m2 sur lequel en 1913 elle fit élever l'école communale Pasteur (notre police municipale)

A droite et à gauche du terrain restant, 2 petites voies parallèles furent aménagées entre l'avenue de la Gare (Jean Jaurès) et la rue du Parc (Jules Rein) : la rue des Ecoles qui longeait l'école Pasteur, et la rue Ambroise Thomas (compositeur d'opéra du 19<sup>ème</sup> siècle) qui longeait le terrain où se tient maintenant l'immeuble du Crédit du Nord. Ces rues dont l'utilité ne semblait pas primordiale eurent une existence éphémère et le terrain redevint à partir de 1922 une réserve foncière de la ville.

1936 : le Front Populaire. L'idée d'édifier une « Maison du Peuple » vit le jour. Cette construction permettrait de donner du travail aux nombreux chômeurs de l'époque, en les prenant en charge (le fait n'était pas nouveau puisqu'en 1908 Paul Guériot fit réaliser la rue Thiers (rue Louise Michel) par des chômeurs : 2 F par jour + un repas).

Pour cette Maison du Peuple, une souscription fut lancée parmi la population, la commune fournissait les matériaux, les ouvriers travaillaient gratuitement (ils étaient nourris).

Les plans exécutés par un architecte de Sartrouville bien connu, M. Bailleul (qui fut également l'auteur des plans de la première extension de l'Eglise St Joseph en 1935) sont révélateurs de l'ambition voulue pour ce projet. Était prévue une construction dans le style de l'époque : bâtiment cubique en briques rouges, à 2 étages, il devait comprendre une salle des fêtes de 1600 places pourvue d'une énorme scène, cette salle pouvait se transformer en salle de cinéma, de réunions, de bals, de banquets etc.. Sur l'arrière, une salle de réunions de 150 m<sup>2</sup>, un gymnase, et même sur le toit une terrasse avec coupole pour observer les astres !!!

### **Bâtiment inachevé**

De 1936 à 1937 la construction démarra dans l'enthousiasme. M Bailleul, l'architecte, assurait gratuitement la marche du chantier.

En 1937 tout s'arrêta : il semble que des dissensions se soient élevées au sein du conseil municipal, et aussi avec l'architecte, qu'il soit apparu des malfaçons importantes qui auraient nécessité d'importantes reprises. L'architecte demanda qu'au moins le gros oeuvre soit couvert pour le protéger des intempéries, mais cela ne fut pas fait.

La guerre arriva et il n'était évidemment plus question de reprendre les travaux. Pourtant, en 1941, la ville essaya de relancer le chantier et demanda une subvention de l'Etat : en 1943 la réponse fut négative. « *Le Préfet fit connaître qu'aucune participation de l'Etat ne pouvait être accordée actuellement pour un projet de cette nature et qu'en outre l'exécution des travaux restait subordonnée à l'obtention des autorisations prévues par l'ordonnance allemande du 22 Mai 1942...* »

Cet énorme bâtiment inachevé qui donnait sur 2 rues fut abandonné à la rouille et aux dégradations de toutes sortes. On pouvait y entrer malgré des palissades non étanches et les gamins du quartier ne s'en privaient pas, ce qui était dangereux. Un particulier dans les années 50 envisagea de reprendre le site et d'y installer un cinéma, mais le gros oeuvre était malade et inutilisable.

Finalement l'oubli s'installa, la mémoire des gens finit par ne plus savoir à quoi avait pu servir cet embryon de monument : cinéma, usine... les poutrelles de fer rouillées qui se dressaient un peu partout au dessus du bâtiment ne donnaient pas d'explication.

C'est en 1967 seulement que la municipalité décida de la destruction de ces murs devenus dangereux et en 1973, le goudron a revêtu ce lieu et en effaça la mémoire – Ce sont les automobilistes qui ont été contents !

Françoise Denais - AHSE

## **ENVIRONNEMENT**

### ***Plantations avenue Alfred Foulon***

Dans le cadre d'une opération de renouvellement progressif, en trois tranches espacées de 5 ans, 22 chênes verts ont été mis en place avenue Alfred Foulon, représentant le tiers des arbres de la rue. Les arbres de bonne dimension – ils ont déjà 12 ans d'âge – sont originaires d'Italie et ont été livrés en containers pour favoriser la reprise. La plantation de cette espèce d'arbres a déjà expérimentée avec succès au parc Gagarine il y a plusieurs années. D'origine méditerranéenne, le chêne vert, appelé aussi « faux houx » s'adapte bien au climat parisien. Ses avantages sont nombreux : il garde ses feuilles en hiver, il résiste aux attaques de parasites et n'est pas victime des pucerons. Il demande peu de taille, mais il la supporte quand elle est pratiquée, pour faire des alignements. Souhaitons à ces chênes une croissance sereine.

### ***Crues de la Seine***

En cette année anniversaire de la crue de 1910, de nombreux articles de presse et des expositions sont venues nous rappeler que le risque existe toujours, malgré la protection apportée par les digues (pour les crues de moyenne ampleur) et les retenues d'eau en amont de Paris qui en limiteraient quelque peu les effets.

Gérard Blondeau, grand connaisseur de la question, nous propose un site Internet qui informe en temps réel des risques : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/). A ce jour, il n'y a pas de vigilance particulière pour la Seine.

Des documents sont aussi disponibles sur le site du Cadeb, émanant de la préfecture de région. .

### ***Encombrants***

A partir d'avril, le ramassage des encombrants (sur demande) sera effectué, non par un prestataire (la COVED), mais par la ville. Les modalités et le numéro d'appel resteront inchangés. Le service rendu devrait s'améliorer.

## **UNE ACTIVITE POUR LES ADOS**

Christine Annic-Nony, Libraire à « L'arbre à lire » informe de l'ouverture d'un ***club de lecture ados*** (12-15 ans) à la librairie. Le club sera animé par l'une des libraires qui proposera aussi des lectures. Des livres pourront être prêtés.

Participation gratuite. Inscriptions auprès des libraires par mail, téléphone ou directement à la librairie.

Prochaines séances les mercredis 17 mars et 14 avril.

Libraire à « L'arbre à lire », 16 bis avenue de la République  
Tél/Fax : 01 39 14 51 69 - mail : [larbrealire@orange.fr](mailto:larbrealire@orange.fr)

## **DERNIERE MINUTE**

### ***Bonne note pour l'hôpital des courses***

Le ministère de la santé classe les hôpitaux en fonction de leurs résultats en matière de sécurité sanitaire. Et en 2009, l'établissement de Maisons-Laffitte obtient la première place dans sa catégorie (moins de 300 lits) pour les Yvelines et la 100<sup>e</sup> à l'échelon national (sur 326).

Source : le Courrier des Yvelines.

***Bulletin rédigé par l'Association, le 24 février 2010***